

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DU RECENSEMENT ET DE LA STATISTIQUE—*Suite.*

M. W. F. Maclean—Ce nouveau service est nécessaire, s'il est bien administré—677; la clef du succès est dans la célérité dans la préparation et la publication des résultats—677; au lieu de supôts politiques on pourrait employer des élèves des universités—667.

M. Bennett—Rappelle lettre McCraney, ex-député de Halton au sujet comptes majorés de recenseurs dans son comté—678; comptes de Simcoe—680; affaire Harley—680; demande poursuites contre recenseurs—680.

Hon. Fisher—Donne personnel et salaires des bureaux à amalgamer—681.

M. Cochrane—Fraudes du recenseur de Brighton—682.

M. Lennox—Demande quel besoin on a de cette loi, qu'est-ce qui l'a motivée, ce qu'elle rapportera au pays—683.

M. R. L. Borden—Le ministre dit que nous n'aurons les renseignements qu'un an et demi après qu'ils auront été fournis, c'est trop tard—684.

M. Lalor—Considère que la méthode d'envoyer des questionnaires aux agriculteurs donnera des renseignements douteux—686.

Hon. Haggart—Les statistiques des Etats-Unis sont livrées de semaine en semaine après leur compilation—688; si le gouvernement fédéral prétend utiliser les renseignements réunis par les provinces, celles-ci lui laisseront faire le travail—689.

En comité—690.

Article 1er réservé—690.

Article 2—690.

M. Sproule—Demande comment cette loi diminuera le coût des recensements—690; renseignements déjà fournis par les services existants—692.

Hon. Fisher—Pas disposés de la même façon ni préparés au même point de vue—694.

M. Taylor—Demande quelle classe de sociétés a demandé ces statistiques variées—697.

M. Ingram—Le bureau des industries d'Ontario ne procède pas au moyen de circulaires—698.

M. Lake—Le département d'Agriculture des Territoires recueille déjà des renseignements agricoles—700.

M. A. Martin—Cite irrégularités du commissaire du recensement du comté d'Inverness, I.P.—E.—701.

M. Lennox—Critique l'attribution de ce service au ministère de l'Agriculture—702; il est temps d'avoir un ministre d'Agriculture qui s'occupe des intérêts agricoles corps et âme—702; opinion de M. Clancy—703.

M. Walsh—Si la compilation de ces statistiques doit être aussi pitoyable que celle du recensement, il vaut mieux ne pas faire la dépense—704; le comté d'Huntingdon et le recensement—704; l'opinion du "Gleaner"—705.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DU RECENSEMENT ET DE LA STATISTIQUE—*Suite.*

Hon. Fisher—Propose que la Chambre se forme en comité sur le bill—1060.

M. Bergeron—Propose ajournement—1060.

M. Borden—Demande remise pour étudier le bill—1061.

Discussion remise—1061.

En comité—1118.

Article 3—Office permanent, employés—1118.

Hon. Fisher—Nouveaux employés seront pris autant que possible parmi attachés au service du recensement—1118; directeur service aura \$4,500—1119; n'aura pas rang de chef de département—1119.

M. Sproule—Les employés subalternes passeront comme par enchantement—1120.

M. Ingram—Les fonds de la statistique ont été détournés pour masquer les dépenses du recensement—1123.

Article 4—Nomination de recenseurs—1123.

M. Blain—Le ministre s'arroge le droit de nommer tous les ans le même nombre de fonctionnaires qu'il pouvait nommer tous les dix ans—1123.

M. Boyce—Demande combien coûtent les statistiques de criminalité?—1124.

Hon. Fisher—\$2,000 l'année dernière—1124.

M. Henderson—Le ministre s'arroge le pouvoir de nommer tous les recenseurs au lieu de laisser ce pouvoir au commissaire du recensement—1126; c'est le triomphe du "moi"—1126; en 1891, M. Henderson n'est pas intervenu dans le choix des recenseurs dans son comté—1127.

M. Ingram—Le présent gouvernement a augmenté le nombre et la paye des recenseurs—1127; on veut encore en augmenter le nombre—1128.

Article 6—Formules, instructions—1128.

M. Blain—Espère que les commissaires ne seront pas payés plus que le tarif—1128; l'affaire Kelly-Lott—1129.

Article 8—Epoque du recensement—1129.

Hon. Fisher—A l'avenir le recensement se fera en juin au lieu d'avril—1130; c'est la raison d'être du système "de jure"—1130; le recensement du Manitoba se fera tous les cinq ans—1130; il en sera de même probablement pour les nouvelles provinces—1130.

Article 10—Détails à donner dans le recensement—1132.

M. Blain—Demande qu'on fasse une colonne pour les terres en jachères—1133.

Hon. Fisher—Adopté—1133.

Article 15—Réservé—1133.

Article 16—Entente avec les provinces pour échange de renseignements—1133.

Réservé—1134.

Article 17—Permettant d'exiger copie de documents, etc.—1134.

M. Lennox—Nous outrepassons nos pouvoirs de parlement—1134; on s'arroge le droit d'accaparer le fruit des travaux d'une province ou d'une municipalité moyennant ou sans rétribution—1135.